

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice 15
Présents 11
Votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Délibération N°214

**Indemnités pour un jeune
en mission SNU**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, M. Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M Jean-Louis Dalloni, Mme Nathalie Chiavarino par Mme Michèle Barnoin, Monsieur Pierre Natali par M. Michel Calmet.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Pioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose que la collectivité a accueilli pendant toute la période du circuit des crèches, en stage non rémunéré, le jeune Nicolas Rodrigues, pour une mission d'intérêt général effectuée dans le cadre de son Service National Universel.

Nicolas a accompagné Mme Deffrasnes Garde-Champêtre Chef de la Commune, durant 84 heures, du 3 Décembre 2022 au 8 Janvier 2023.

Il a fait preuve d'une grande motivation et de beaucoup de disponibilité, pour aider à l'organisation de l'évènement et se rendre utile sur le terrain en toutes circonstances.

Le Maire salue sa bonne mentalité et son esprit d'équipe.

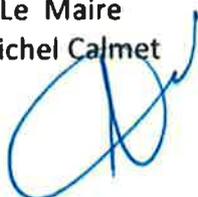
Il propose de récompenser son travail et son bon comportement, en lui allouant une indemnité financière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à Nicolas Rodrigues une indemnité forfaitaire de 300 euros.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet



La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

